

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 05/03/2024

Date d'affichage : 12/03/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le onze mars, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET.

Étaient absents non excusés : M. Marcel ALBUCHER.

Procurations : M. Thierry SAULIERE en faveur de M. Jean-François AUTEFORT, M. Pierre GALLET en faveur de Mme Anne-Marie CARDON.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : M. Régis ROBERT.

MA-DEL-2024-012 OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET ANNEXE

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation de résultats pour l'année 2023 relatif au budget annexe.

M. le Maire rappelle que les comptes administratifs du budget annexe ont été validé précédemment par le Conseil Municipal.

Il présente au Conseil Municipal le tableau ci-dessous qui est relatif à l'affectation des résultats de 2023 et en demande la validation :

	Montant en Euros
Résultat de fonct. Antérieur reporté	39 956.29
Résultat d'investissement antérieur reporté	-107 139.04

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2023

Résultat de l'exercice	51 124.45
Résultat antérieur	-107 139.04
Solde d'exécution cumulé (001	-56 014.59

Reste à réaliser au 31 décembre 2023

Dépenses	228 051.99
Recettes	256 328.71
Solde des restes à réaliser	28 276.72

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT



Certifiée exécutoire après transmission à
 la Sous-préfecture de SARLAT et publication
 par voie d'affichage le 12/03/2024

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 considérant les éléments suivants décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1) Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 du BA) 27 737.87 €uros

2) Affectation complémentaire en réserve total du 1068 - 0 €uros

3) Reste sur excédents de fonctionnement à reporter au BA de 2024 sur ligne 002 = 29 021.77 €uros

Résultat de l'exercice	16 803.35
Résultat antérieur	39 956.29
Total à effectuer	56 759.64

Résultat de fonctionnement à effectuer

Rappel du solde d'exécution cumulé	-56 014.59
Rappel du solde des restes à réaliser	28 276.72
Besoin de financement de l'investissement	27 737.87

Besoin de financement de la section d'investissement